



# ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

**STE EXPLOITATION DES SOURCES ROXANE - JANDUN**  
**CD 35 - 3 Le Ham. de Vence**  
**08430 - JANDUN - FRANCE**

*Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :*

**Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la  
prévention des pertes de granulés de plastiques  
industriels dans l'environnement**

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est  
valable jusqu'au : 20/10/2028  
Date originale : **21/10/2025**

Attestation n°: 223-2025-000080-FR

Date : **21/10/2025**

Affaire n°: 26910031

**Samuel DUPRIEU - Président**

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que  
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.

